



**OCTOBRE 2018**



**BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N°307**

Directeur de la publication  
Guy SCHMITT

Comité de rédaction  
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :  
Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains  
1, rue de Molsheim  
Tél : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87  
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

### **Le Mot du Maire**

Chers Sultzois, Chères Sultzaises

La moitié des jeunes Français nés en 1894 et donc âgés de 20 ans en 1914 ont disparu à l'issue du conflit 14-18. Aux 28% déjà décédés avant la guerre (la mortalité infantile et juvénile était encore très importante) s'ajoutent les 24% de ceux qu'on appelait « la classe 14 » morts au combat ou gestorben für Vaterland.

Le bilan humain du conflit s'élève à 9,5 millions de morts ou disparus dont 1,4 million de Français, 2 millions d'Allemands et 1,8 million de Russes. Parmi les grandes puissances, c'est proportionnellement la France qui est le pays le plus touché avec la mort de près d'un soldat sur cinq.

Jamais une guerre n'avait conduit des millions d'hommes à s'entre-tuer des années durant pour quelques kilomètres carrés de terrains, sous un carnage incessant, enfouis dans des tranchées n'étant la plupart du temps que des trous boueux sans réel abris.

Ces soldats allaient connaître la sordide réalité de la guerre moderne, l'artillerie, les gaz, les lance-flammes, les bombardements aériens.

*Je hais la guerre comme seul peut le faire un soldat qui l'a vécue (Dwight Eisenhower)*

Un véritable traumatisme pour la société française et pour notre pays. Un chiffre qui doit aujourd'hui nous marquer profondément et nous faire réfléchir car derrière chaque mort, il y a une maman, un papa, une famille marquée dans leur chair à jamais.

J'étais, début septembre, à l'Ossuaire de Douaumont, un amoncèlement d'os meurtris. J'ai traversé le Cimetière ou reposent plus de 16 000 dépouilles de soldats morts pour la France lors des combats qui se déroulèrent uniquement dans la région de Verdun. Un recueillement qui ne peut vous laisser insensible et qui vous fait froid dans le dos.

*C'est la compassion qui est le fondement de la paix. Et la paix ne signifie pas simplement l'absence de violence ou de guerre. La paix est bien plus que cela. La paix, la vraie paix, est, je crois, le fruit de la compassion. (Dalai Lama)*

*Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume des flambeaux. (Victor Hugo)*

L'obscurantisme est la base du racisme, de la haine de l'autre, de la peur de l'étranger et d'une autre culture, de l'incompréhension, menant forcément à un retour à un nationalisme et à une désintégration de nos valeurs républicaines : Liberté – Egalité – Fraternité.

L'Europe est notre avenir. L'Europe est notre chance comme celle pour nos générations futures. L'Europe est notre jeunesse de demain. L'Europe doit être une Europe paisible et solidaire.

Ne nous laissons pas nous aveugler ou entrainer dans ses théories de retranchement et de déni de démocratie.

L'Europe, et ses responsables, ne se lassent pas de le répéter, se veulent être le fief des Droits de l'Homme, de la démocratie, de la civilisation et de l'humanisme.

Le prix humain, social et politique payé en 14 -18 doit à jamais nous rappeler ces valeurs.

## Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	06.08.95.01.01
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	06.76.12.71.09
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

## Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



### Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : [ram@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:ram@cc-molsheim-mutzig.fr)

### Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

### Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi* de 13h00 à 16h30
- *Mardi* de 16h00 à 18h30
- *Mercredi* de 9h00 à 12h00
- *Vendredi* de 14h00 à 17h00
- *1 Samedi* par mois de 9h00 à 12h00

## Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 23 novembre 2018**  
**Dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

*Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.*

## Battue petits et grands gibiers 2018 - 2019

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

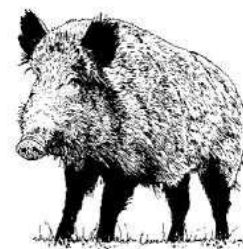
### Grands Gibiers :

11 novembre et 2 décembre 2018

13 janvier 2019

### Sangliers :

23 février 2019



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

## Déclaration en Mairie

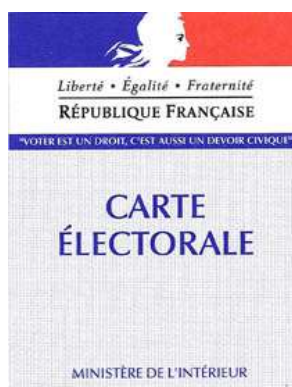
Toute personne se domiciliant à Soultz-les-Bains est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Soultz-les-Bains ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.



## Inscription sur les listes électorales



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2018 ou atteignant cet âge avant le 1<sup>er</sup> Mars 2018 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

## Félicitations aux mariés

Samedi 20 octobre 2018, se sont Nelly SCHELL et Michaël DORIATH qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.



## CAMPAGNE POUR LA VACCINATION ANTI GRIPPALE

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule du 6 octobre 2018 au 31 janvier 2019. L'Assurance maladie invite notamment les assurés de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (asthme, diabète, insuffisance cardiaque...) à se faire vacciner.



Le vaccin est pris en charge à 100 % pour les populations à risque. Des courriers sont envoyés aux personnes concernées avec un bon de vaccination permettant la délivrance gratuite du vaccin.

Pour ceux qui ont déjà été vaccinés dans le cadre d'une précédente campagne : le vaccin peut être retiré directement en pharmacie sur présentation du bon de prise en charge spécifique reçu à domicile, l'injection pouvant alors être réalisée ensuite par un service infirmier.

Pour les bénéficiaires d'une primo-vaccination, les femmes enceintes et les moins de 18 ans : un rendez-vous préalable chez le médecin traitant, en vue d'obtenir la prescription de ce vaccin, est nécessaire.

Il est conseillé d'effectuer cette vaccination avant la circulation active des virus grippaux. Après vaccination, l'organisme a en effet besoin de deux semaines pour former les anticorps nécessaires.

## Rappel du programme d'automne de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Sultz-les-Bains

### ➤ Manifestations :

- Pêche de clôture (à partir de 8h00) Dimanche le 18 novembre 2018  
Dimanche le 25 novembre 2018
- Assemblée générale Dimanche le 16 décembre 2018

Renseignements complémentaires et inscriptions :

- M. Jean-Pierre HENG 03.88.38.33.97
- M. Jean-Claude REGIN 03.88.38.49.12



Deux dates à retenir prochainement.

La bibliothèque municipale de Sultz les Bains fêtera la semaine du goût le **vendredi 12 octobre à 20h** en une soirée placée sous le signe du rhum ; les amateurs sont prévenus ! Droit d'entrée : une pâtisserie, une boisson, un aliment... parfumé au rhum !



**En novembre, le vendredi 23 exactement**, la bibliothèque fêtera ses **25 ans**. Anniversaire incontournable qui sera célébré en musique avec ses lecteurs, ses bénévoles et tous ceux qui sont à l'origine de cette belle création.

Toutes les précisions sur les animations de la bibliothèque vous seront données en temps utile.

Au plaisir de vous voir, ou revoir, à la bibliothèque en ces occasions.

## Banque Alimentaire

La Collecte Nationale est l'événement majeur de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. En 2017, 350 tonnes de denrées ont été récoltées, ce qui représente plus de 15 % de notre stock annuel.

Nos 90 partenaires ont ainsi pu les distribuer aux 42 000 bénéficiaires du département. Tout ce travail serait vain sans l'aide des milliers de bénévoles :



**Banque Alimentaire  
du Bas-Rhin**

### COLLECTE NATIONALE

**Aujourd'hui, nous avons besoin de :**



« **Devenez bénévole pour quelques heures... »**  
**Les vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018**  
**Collecte Nationale de la Banque Alimentaire**  
En 2 jours, près de 350 tonnes de denrées alimentaires seront offertes par les bas-rhinois. Soyez les mains qui recueilleront les dons dans plus de 300 points de vente.  
**Rejoignez les 6 000 bénévoles bas-rhinois d'un jour**  
en vous connectant sur le site de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin ou en appelant au 03 88 40 30 40.  
**La Banque Alimentaire du Bas-Rhin a besoin de vous !**

Aussi, comme chaque année, la Commune de Sultz-les-Bains s'associe à la démarche de la Banque Alimentaire. **Pour accueillir vos dons, la mairie sera exceptionnellement ouverte**

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre, de 8 h 00 à 16 h 00.**

Pour plus de renseignements :

Banque Alimentaire du Bas-Rhin  
9 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden  
03 88 40 30 40  
ba670@banquealimentaire.org  
www.ba67.banquealimentaire.org



Ne pas jeter sur la voie publique

**Banque Alimentaire du Bas-Rhin**  
9 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden  
Tél : 03-88-40-30-40 / Fax 03-88-39-23-12 / e-mail : ba670@banquealimentaire.org

## Animation à la Bibliothèque : Semaine du Goût

Une soirée conviviale, des discussions animées autour d'un verre de rhum (un doigt !!) et de pâtisseries parfumées, voilà comment la semaine du goût fut fêtée à la bibliothèque de Sultz les bains !

Le droit d'entrée était, comme tous les ans, un aliment en rapport avec le thème de la soirée : le rhum dans toute sa splendeur aromatique. Les recherches furent fructueuses, il y avait de tout : crumble aux pommes, baba, chocolat, charlotte, ananas rôti, verrines gourmandes, gâteau à la crème de marron, etc..... le tout au rhum bien sûr !

Les enfants ne furent pas oubliés car, comme tout le monde sait, le rhum dans un gâteau a perdu son alcool.

Un quizz dont les questions portaient sur la pâtisserie a animé la soirée.

Saurez-vous y répondre ?



- 1°) Qu'est ce qu'un cul de poule ?
- 2°) Qu'est ce qu'une corne ?
- 3°) Comment obtient-on un macaron ?
- 4°) A quoi le PARIS BREST rend-il hommage ?
- 5°) Comment obtient-on un croissant ?
- 6°) Quelle est la particularité de la réalisation de la génoise ?
- 7°) Citer deux entremets.
- 8°) Citer une expression française où apparaissent des termes culinaires.
- 8°) Comment devient-on pâtissier ?

Les réponses sont à la bibliothèque !

## Infos CTBR

Notre commune est desservie par les lignes régulières du Réseau 67, exploitées par la CTBR.

Afin de toujours mieux répondre aux attentes de sa clientèle et soucieux de diffuser au mieux l'information aux voyageurs, le site internet de la CTBR a été modernisé : [www.ctbr67.fr](http://www.ctbr67.fr) :

- des boutons d'accès rapides ont été créés pour accéder en 2 clics aux fonctionnalités principales : les infos trafic, les fiches horaires, l'outil de calcul d'itinéraire ainsi que l'affichage du prochain passage de car à un arrêt donné.
- l'espace Badgeo conserve toutes ses fonctionnalités : création et duplication de cartes, achats de titres de transport en ligne, inscription aux alertes e-mails (infos-traffic et newsletter)
- la carte interactive permet de visualiser les lignes ainsi que l'emplacement des arrêts, les bornes de recharge Crédit Mutuel et les aménagements de lignes (parkings relais, parkings vélo)



Le 16 septembre dernier se sont déroulées les journées du patrimoine.

A cette occasion, le matin, une visite atypique du sentier des casemates, d'une durée de 4h00, a été organisée par la commune. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Monsieur Vincent ZERR de Dangolsheim ( Le Jardin de Marmotte), fin connaisseur de l'histoire locale militaire souvent méconnue, a commenté avec passion, cette visite. Nous le remercions vivement.



Des Bunkers au Glacis\* sur la colline de Dangolsheim, les installations militaires ont eu une portée géostratégique importante, surtout dissuasive envers l'ennemi. La majorité des ouvrages militaires sont encore à leur emplacement d'origine.

Les plaques, nouvellement installées sur l'ancien réservoir, racontent l'histoire du Fort de Mutzig et de la première guerre mondiale.

Le Sentier des Casemates de Soultz-les-Bains est un excellent complément à la visite du Fort de Mutzig.

\*Glacis : terrain en pente douce qui peut être balayé efficacement par des armes de défense, et où l'assaillant se trouve à découvert



L'après-midi, une visite commentée du Sentier des Croix était prévue à 14h30, mais faute de participants, elle a été annulée.

## Attention aux faux sites administratifs et aux arnaques en ligne !

Demande d'extrait d'acte de naissance ou de casier judiciaire, carte grise, nombre de points restant sur votre permis de conduire... La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne sur les sites officiels de l'administration française. Il existe néanmoins des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention, il peut s'agir d'arnaques rappelle la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).



Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF donne aux consommateurs 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

1. consulter toujours le site officiel de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
2. se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
3. consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;
4. vérifier les adresses, les sites officiels de l'administration française se terminant par « **.gouv.fr** » ou « **.fr** » et non pas par « **.gouv.org** », « **.gouv.com** » ou « **gouv** » et attention aussi aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...) ;
5. se méfier des premiers résultats de recherche qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencement payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot **annonce**) ;
6. vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposé.

En cas de problème, vous pouvez aussi prendre contact avec :

- les services de la DGCCRF et les associations de consommateurs ;
- le Centre européen des consommateurs France en particulier si vous avez payé une société étrangère, basée dans un autre pays de l'UE, en Islande, ou en Norvège, dès lors que vous n'avez reçu aucun document.

Vous pouvez aussi signaler les sites frauduleux aux moteurs de recherche en vue d'un déréférencement de ces sites sur les pages de résultats.

## Animation Bibliothèque : A vos agendas





## **Champignons : cueillette et consommation, soyez prudents !**

Chaque année en France, on dénombre un millier de cas d'intoxications dues aux champignons (troubles digestifs sévères, complications rénales ou encore atteintes du foie pouvant nécessiter une greffe). Il est donc indispensable d'apprendre à reconnaître les espèces de champignons que vous ramassez, certaines intoxications pouvant entraîner une hospitalisation et conduire parfois au décès.



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) fait le point sur la question en publiant une liste de recommandations :

- ↪ ne ramasser uniquement que les champignons que vous connaissez parfaitement ;
- ↪ ne pas consommer votre récolte avant de l'avoir faite contrôler par un spécialiste (pharmacien ou association et société de mycologie de votre région) ;
- ↪ prendre une photo de votre cueillette, avant cuisson (pour permettre, en cas d'intoxication, au pharmacien ou au médecin du centre antipoison de décider du traitement adéquat) ;
- ↪ cueillir uniquement les spécimens en bon état et prélever la totalité du champignon (pied et chapeau), afin de permettre l'identification ;
- ↪ éviter les sites pollués (bords de routes, aires industrielles, décharges), les champignons concentrant les polluants ;
- ↪ déposer les champignons dans une caisse ou un carton, les sacs plastiques accélérant le pourrissement ;
- ↪ séparer les champignons récoltés par espèce, un champignon vénéneux pouvant contaminer les autres ;
- ↪ se laver les mains après la récolte ;
- ↪ les conserver à part et dans de bonnes conditions au réfrigérateur et les manger dans les 2 jours au maximum après la cueillette ;
- ↪ les consommer en quantité raisonnable de façon espacée dans le temps, après une cuisson suffisante. Ne jamais les consommer crus ;
- ↪ ne pas proposer de champignons cueillis à de jeunes enfants.

### ➤ A savoir :

En cas d'apparition d'un ou de plusieurs symptômes à la suite d'une consommation de champignons (nausées, vomissements, sueurs, tremblements, vertiges, troubles de la vue...), il convient de contacter immédiatement le 15 ou le centre antipoison le plus proche. En règle générale, les symptômes apparaissent dans les 12 heures après leur consommation mais dans certains cas, l'intoxication peut apparaître plus tard. Penser à noter l'heure du ou des repas de champignons et celle des premiers symptômes et conserver les restes de la cueillette pour identification

## **Expo à DORLISHEIM**

La Commune de Dorlisheim organise une exposition retraçant la vie des habitants du village durant la Première Guerre Mondiale. Alimentée par les trésors de guerre prêtés par les habitants du village, l'exposition sera animée par des ateliers tenus par des associations alentours (comme le Fort de Mutzig, l'AGEAT, l'Amicale Philatélique et Le Souvenir Français). Des visites commentées seront proposées aux visiteurs.

Conférence le 9 novembre 2018 : «transmissions et services d'écoutes»

Une journée exceptionnelle sera organisée pour la commémoration du 11 novembre.

**Pour plus d'informations contacter la Mairie de DORLISHEIM**



## ***Après-midi information organisée par la Gendarmerie de Molsheim***

En partenariat avec les Gendarmerie de Molsheim, nous vous proposons une après-midi d'information sur les thèmes suivants :

- ↪ Comment prendre un rond point (vidéo)
- ↪ Lutte contre les cambriolages (prévention, questions, etc)
- ↪ Opération tranquillité vacances
- ↪ Opérations tranquillité séniors
- ↪ Pré plainte en ligne
- ↪ Escroquerie par Internet
- ↪ Prévention internet
- ↪ Lutte contre les vols de vélos
- ↪ La brigade Numérique
- ↪ Signalement de mineurs en danger.
- ↪ Etc,.....



**Mercredi 5 décembre 2018 à 14h00 au Hall des Sports**

### ***Point Info Habitat***

Nous vous informons qu'à compter du mois de novembre 2018, les horaires d'ouverture du Point Info Habitat changent !

En effet, nous vous accueillerons aux horaires suivants :

- **Mardi : 8 h - 12 h 15 ;**
- **Mercredi : 8 h - 12 h 15 / 14 h - 17 h ;**
- **Jeudi : 8 h - 12 h 15 ;**
- **Vendredi : 8 h - 12 h 15 ;**



Pour connaître les horaires de toutes les permanences de la Maison de la Vallée, rendez-vous sur : <http://cc.valleedelabruche.fr/vivre-dans-la-vallee/maison-de-la-vallee.html>

Actuellement au Point Info Habitat :

Venez découvrir ou redécouvrir l'exposition,

### ***PATRIMOINE TRADITIONNEL :***

### ***La maison alsacienne et la ferme vosgienne***

L'équipe du Point Info Habitat reste à votre entière disposition et vous remercie de relayer l'information au plus grand nombre !

**Point Info Habitat 67 de la Bruche – Maison de la Vallée**  
**114 Grand'Rue 67130 Schirmeck**  
**Tél : 03 88 97 86 20 / Fax : 03 88 47 46 45**

## ***L'avenir institutionnel de l'Alsace***

L'Association de Prospective Rhénane souhaite donner une large publicité à la récente déclaration concernant la nouvelle collectivité Alsace (29/10/2018). La note annexée à ce courriel commente cet important évènement - important pour l'Alsace, mais aussi plus généralement pour le pays qui inaugure ainsi une nouvelle forme institutionnelle.



Vous trouverez ci-dessous un lien de téléchargement de la déclaration contenu dans la note :

<https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/note-sur-le-projet-de-collectivite-europeenne-dalsace/>

Les commentaires de la presse (substantiels en Alsace, presque inexistant dans les médias nationaux) ne remplacent pas la lecture de la déclaration elle-même - qui est courte et très lisible.

## ***Information ABRAPA***

Dans le cadre de son année « 2018, année du recrutement », l'Abrapa poursuit des actions et organise « **L'automne du recrutement** »

L'Association propose ainsi une matinée de recrutement

**le samedi 17 novembre 2018 de 9h à 13h.**

Les rencontres se dérouleront dans 14 de ses sites Bas-Rhinois, et pour notre secteur à :

Sélestat : Salle Sainte Barbe, rue Sainte Barbe

Molsheim : Centre Socio-Culturel, 6 rue Notre Dame

Schirmeck : Maison de la Santé, 1 place du Bergopré

CDI, CDD ou jobs de fin d'année de proximité ? Temps plein ou temps partiel ? Tous les profils sont les bienvenus ! L'opportunité d'aider les autres par l'exercice d'une activité qui a du sens !

Diplômé ou non, les postes sont nombreux et variés ! À

noter que l'Abrapa accompagne ses salarié(e)s dans des parcours de formation afin d'accéder à des emplois qualifiés.

Une bonne occasion de découvrir les métiers du Domicile mais aussi en établissement, et d'échanger autour d'un café avec des professionnels du secteur qui témoigneront de leur expérience sur le terrain.

Plus d'informations : [www.automne.abrapa.org](http://www.automne.abrapa.org)

[contact@abrapa.asso.fr](mailto:contact@abrapa.asso.fr)

03 88 21 30 21

[www.abrapa.asso.fr](http://www.abrapa.asso.fr)

[www.facebook.com/abrapaofficiel/](https://www.facebook.com/abrapaofficiel/)



## Collecte du souvenir français

Le jour de la TOUSSAINT est celui retenu, au niveau national et local, par le SOUVENIR FRANÇAIS, pour procéder à sa quête annuelle. Cette quête, officialisée par arrêté ministériel, se déroule par un tronç fixé sur la porte du cimetière.



## Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.



La commémoration de l'armistice du 11 novembre est l'une des journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.



Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

**Nous honorerons nos morts,  
le Dimanche 11 novembre  
à 19 heures, par un dépôt de gerbe  
au Monument aux Morts.**

Toute la population ainsi que les conseillers municipaux sont conviés à cette cérémonie.

**Pour information, les cloches de l'église sonneront en mémoire des soldats morts au combat à 11h00**



Le Maire

Guy SCHMITT